

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par arrêté n°20-AP014 du 1^{er} septembre 2020, le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture d'une enquête publique conformément aux articles du Code de l'Environnement sur le projet de SCoT du Pays Bellegardien arrêté le 12/12/2019 .

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 38 jours consécutifs du **23 septembre 2020 à partir de 9h00 au 30 octobre 2020 jusqu'à 17h00.**

M.Didier ALLAMANNO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, par décision n°E20000079/69 le 05/08/2020 .

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support papier, dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

Lieux d'enquête	Jours et heures habituels d'ouverture
Communauté de Communes du Pays Bellegardien (siège de l'enquête) 35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille – 01200 VALSERHÔNE	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Saint-Germain-de-Joux 46 Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	Le lundi de 14h00 à 18h00 Les mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Valserhône 34 rue de la République - 01200 VALSERHÔNE	Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie de Chanay 32 route de Seyssel 01420 CHANAY	Le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00

- sur support dématérialisé, 7 j/ 7 et 24 h/ 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2090>;
- sur un poste informatique mis à disposition du public dans les quatre lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet sur support papier à feuillets non mobiles, dans les lieux d'enquête aux jours et horaires d'ouverture au public précités ;
- par voie postale à l'adresse suivante : M. Didier ALLAMANNO, commissaire enquêteur SCoT du Pays Bellegardien – 35 rue de la Poste – 01200 VALSERHÔNE ;
- sur le registre dématérialisé 7j/7 et 24 h/ 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2090> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2090@registre-dematerialise.fr;
- par courrier remis en main propre ou remarque orale faite au commissaire enquêteur lors des permanences ;

Les observations et propositions formulées sur le registre dématérialisé et par courrier électronique seront consultables par le public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2090>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales sur le projet de SCoT, aux lieux (adresses précitées) jours et horaires suivants.

Lieux	Jours	heures
Communauté de Communes du Pays Bellegardien- siège	Mercredi 23 septembre	9h00 à 12h00
	Vendredi 30 octobre	14h00 à 17h00
Mairie de Chanay	Mardi 29 septembre	9h00 à 12h00
Mairie de Saint Germain de Joux	Lundi 5 octobre	15h00 à 18h00
Mairie de Valsenhône	Jeudi 15 octobre	17h00 à 20h00
	Samedi 24 octobre	9h00 à 12h00

Le public pourra également recueillir pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes informations utiles en s'adressant à la CCPB :

- par courrier à l'attention de Monsieur le président – 35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille – 01200 VALSERHÔNE ;
- par courriel : info@ccpb01.fr;
- par téléphone au 04 50 48 19 78 du lundi au vendredi aux heures d'ouvertures habituelles de la CCPB, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès du président de la CCPB autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, en adressant un courrier au siège de la CCPB précité ou par courrier électronique : info@ccpb01.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des mairies de communes membres et également publiés pendant un an sur le site internet de la CCPB: www.ccpb01.fr et sur le site hébergeur de l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/scot-bellegardien>.

Le Président, Patrick PERREARD